

Département de l'Eure
Canton de BRIONNE
Mairie d'ACLOU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 26/05/1998
Date d'affichage 26/05/1998

L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit, le 05
Juin, à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement
convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de
Monsieur le Maire.

Nombre de conseillers en exercice 10 , présents 09 , votants 09

Etaient présents: M. Deshayes, M. Hébert, Mme Bullet,
Mme Harang, Mme Morel, M. Jouen, M. Champion,
M. Harel. Mme CHAISE

Absent excusé : Mr Le Guennec

Mr Harel a été élu secrétaire

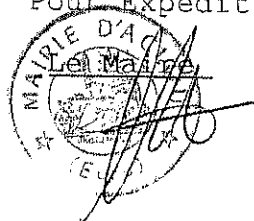
TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Sur la proposition de Monsieur le Maire et après en
avoir délibéré, le conseil Municipal demande à la Communauté des
Communes Rurales du Canton de Brionne de prendre en charge les
travaux d'assainissement suivants :

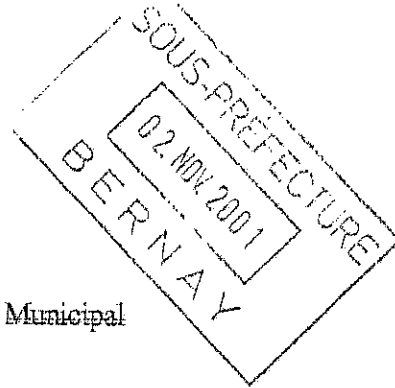
Pose de bâteaux

- 19 rue de l'église
- rue de la Mairie
- rue des Bruyères

Pour Expédition Conforme



DÉPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DE BERNAY



EXTRAIT
Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la commune d'ACLOU

SEANCE DU VINGT NEUF JUIN
L'an deux mil un

DATE DE D'AFFICHAGE : 22/06/2001

DATE DE CONVOCATION : 22/06/2001

Le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Maire**.

Nombre de conseillers en exercice 11, Présents : 10, votants : 10

PRÉSENTS : M. DESHAYES, Mme HARANG, Mme MORIERE, M. HAREL, Mr DANJOUX, Mr LANGLEUR, Mr. JOUEN, Mr. HEBERT, Mme CHAISE, Mme DUPIRE

ABSENT EXCUSE : Mr LE GUENNEC

Mme HARANG a été élue secrétaire.

Objet :

ACHAT DU CHEMIN VC 620

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur SARAFIANO et Madame BRUNET sont propriétaires du chemin VC 620,

Pour effectuer des travaux sur celui ci, le Conseil Municipal décide d'acheter ce chemin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose de verser la somme de 500 Francs à Madame Brunet, montant correspondant à la somme versée en impôts et le Franc Symbolique à la demande de Monsieur SARAFIANO.

pour extrait certifié sincère,

Le Maire
Cl. DESHAYES

